

Restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

1995/0254(COD) - 21/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. José Antonio ESCUDERO (PPE, E) relatif à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre, le Parlement européen approuve la proposition de la Commission sans y apporter d'amendement.